



CHEVEUX ET ONGLES PLUS

CYSTINE ET MÉTHIONINE

Complément alimentaire à base de Cystine, Méthionine, vitamine E, Cuivre, Zinc, Biotine et Sélénium.

La vitamine E contribue à la protection des cellules du stress oxydatif.

→ UTILE POUR DES CHEVEUX ET D'ONGLES NORMAUX

COMPOSITION	Par dose (2 capsules)
Huile de pépins de courge	200 mg
L-Cystine	200 mg
L-Méthionine	100 mg
Vitamine E	10 mg (83 % VNR**)
Cuivre	1 mg (100 % VNR**)
Zinc	10 mg (100 % VNR**)
Biotine	140 µg (280 % VNR**)
Sélénium	60 µg (109 % VNR**)

CONSEILS D'UTILISATION

2 capsules par jour à avaler avec de l'eau.

MOTS-CLÉS

- MÉLANGE DE SUBSTANCES QUI ONT DES PROPRIÉTÉS ANTIOXYDANTES
- AVEC DE LA CYSTINE ET DE LA MÉTHIONINE, COMPOSANTS DE LA KÉRATINE
- AVEC DE L'HUILE DE PÉPINS DE COURGE

ZOOM

CYSTINE ET MÉTHIONINE

La Cystine et la Méthionine sont deux acides aminés qui contiennent du soufre et sont fondamentaux pour la synthèse de la kératine et des protéines associées.

La Méthionine se trouve principalement dans des aliments d'origine animale, tandis que la cystine est obtenue par la dimérisation de la cystéine, elle-même obtenue par la dégradation de la méthionine.

De plus, on a observé que la cystine est impliquée dans la synthèse de l'eumélanine, l'un des pigments contenus dans les cheveux.

HUILE DE PÉPINS DE COURGE

L'huile de pépins de courge est riche en nutriments bénéfiques pour l'organisme tels que les phytostérols, les phytoestrogènes, les acides gras, les polysaccharides et les flavonoïdes. Il contient également du zinc qui contribue à la protection des cellules contre le stress oxydatif.

FORMULE

HUILE DE GRAINES DE SOJA, GÉLATINE, HUILE DE PÉPINS DE COURGE (CUCURBITA PEPO L. VAR. OLEIFERA PIETSCH), L-CYSTINE, AGENT DE RÉSTANCE : GLYCÉROL ; L-MÉTHIONINE, ÉPAISSISSANT : MONO- ET DIGLYCÉRIDES D'ACIDES GRAS : D-BIOTINE 1 % EN PHOSPHATE DE CALCIUM DIBASIQUE, ACÉTATE DE DL-ALPHA-TOCOPHÉRYL (ACÉTATE DE VITAMINE E), ÉMULSIONNANT : LÉCITHINE DE **SOJA** ; OXYDE DE ZINC, COLORANTS : OXYDES DE FER : SULFATE DE CUIVRE, SÉLÉNITE DE SODIUM.

**VNR = Valeurs Nutritionnelles de Référence journalières (vitamines et sels minéraux) pour les adultes, conformément au Règlement (UE) n° 1169/2011.

CHEVEUX ET ONGLES PLUS



120 capsules à technologie softgel

- ANTIOXYDANTS
- VITALITÉ CELLULAIRE
- APPORTS DE MINÉRAUX
- BIEN-ÊTRE DE LA MÉNOPAUSE

INDIQUÉ EN CASE DE

- Allaitement (sur avis médical)
- Adultes
- Personnes âgées
- Personnes intolérantes au lactose
- Véganes
- Végétariens

NE CONVENIENT PAS AUX

- Grossesse
- Enfants

- ✓ SANS gluten
- ✓ SANS édulcorant
- ✓ SANS addition de sucre
- ✓ SANS conservateur

CHEVEUX ET ONGLES PLUS

CYSTINE ET MÉTHIONINE

ZOOM

MÉLANGE DE VITAMINES ET SELS MINÉRAUX

La formule contient des précieuses vitamines comme la vitamine E et H (B8) et des minéraux comme le Zinc, le Cuivre et le Sélénium.

La vitamine E et le sélénium exercent une action antioxydante, le cuivre contribue à la pigmentation normale des cheveux, tandis que la biotine (vitamine B8) contribue à maintenir des cheveux normaux. Le zinc participe à la formation de la kératine, constituant principal des cheveux et des ongles.

Le Zinc, contribue également au bon maintien des cheveux, des ongles et de la peau. Les édulcorants présents dans la composition de Age Formula sont la **Stévia et le Xylitol**. Polyol ayant un **faible apport calorique**, il est en mesure d'augmenter la biosynthèse des peptides précurseurs du collagène.

INDICATIONS

- **SOUTIEN DES ONGLES ET DES CHEVEUX FRAGILES.**

2 capsules/jour pendant 2-3 mois. Suspendre pendant une semaine et si nécessaire répéter le traitement.

- **SOUTIEN À LA VITALITÉ DES CHEVEUX LORS DES CHANGEMENTS DE SAISON.**

Cycle de 20 jours avec une pause de 10 jours entre 2 cycles. 2 capsules/jour.

- **FEMMES EN PÉRIODE DE MÉNOPAUSE.**

Cycle de 20 jours avec une pause de 10 jours entre 2 cycles. 2 capsules/jour.

BIBLIOGRAPHIE

- S. S. Hendler e D. M. Rorvik, PDR Integratori Nutrizionali, Milano: CEC Editore, 2010.
- V. D. Fondamenti di Biochimica, Bologna: Zanichelli, 2005.
- D. M. Bucci, «Gli integratori utili per contrastare la caduta dei capelli.» [Online]. Available: <http://www.integratoriebenessere.it/gli-integratori-utili-per-contrastare-la-caduta-dei-capelli/>. [Consultato il giorno 16 giugno 2015].
- R. Albanesi e D. Lucarelli, Guida agli integratori alimentari, Travaçò Siccomario (PV): Thea s.r.l., 2013.
- M. Bucci, «Rinforzare la pelle e capelli dopo l'estate.» [Online]. Available: <http://www.integratoriebenessere.it/rinforzare-la-pelle-e-capelli-dopo-lestate/>. [Consultato il giorno 23 giugno 2015].
- L. M. Jurkić e I. Cepanec, «Biological and therapeutic effects of ortho-silicic acid and some ortho-silicic acid-releasing compounds: New perspectives for therapy.» Nutrition & Metabolism, vol. 10.2, 2013.
- B. A. e. al., «Effect of oral intake of choline-stabilized orthosilicic acid on skin, nails and hair in women with photodamaged skin.» Arch Dermatol Res, 2005.
- H. D. PDR Herbal Medicines, Third Edition, Montvale: Thomson PDR, 2004.
- Y. H. Cho e S. Y. Lee, «Effect of Pumpkin Seed Oil on Hair Growth in Men with Androgenetic Alopecia: A Randomized, Double-Blind, Placebo-Controlled Trial.» Evidence-Based Complementary and Alternative Medicine, vol. 2015, n. 549721, 2014.
- I. Catalent, «RP Scherer Softgel Delivery Technology.» 2015. [Online]. Available: <http://www.catalent.com/index.php/delivery/softgel>. [Consultato il giorno 16 06 2015].
- «Rettifica del regolamento (UE) n. 432/2012 della Commissione, del 16 maggio 2012». Gazzetta ufficiale dell'Unione europea L 136 del 25 maggio 2012.
- «REGOLAMENTO (UE) N. 1169/2011 DEL PARLAMENTO EUROPEO E DEL CONSIGLIO.» Gazzetta ufficiale dell'Unione europea, p. ALLEGATO XIII, 25 ottobre 2011.

Remarque : les informations contenues dans la présente brochure n'ont pas l'intention ni peuvent remplacer les conseils du médecin, auquel il incombe de fournir toute prescription et indication thérapeutique. Ces informations sont destinées exclusivement aux personnes qualifiées dans les secteurs de la Médecine, Alimentation et Pharmacie (art. 6 alinéa II du Décret législatif italien III du 27/01/1992) et elles ne doivent absolument pas être divulguées dans le respect des Règlements CE/1924/2006 et CE/432/2012).